



30 mai 2016

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Késako ?

Demain débutent les premières élections professionnelles de la nouvelle entité HOP!

Vous allez devoir élire à la fois les membres du Comité d'Entreprise ainsi que vos Délégués du Personnel (DP). Ces instances qui ont des rôles bien différents sont parfois mal comprises.

Les Délégués du Personnel sont élus par catégorie de personnel. Ce seront donc, pour vous, évidemment des PNT qui vous représenteront auprès de la direction. Le domaine d'action est assez vaste et concerne entre autres l'application des lois, le suivi des accords d'entreprise, les problèmes d'organisation, les soucis quotidiens au niveau individuel et collectif...

Pour aborder ces sujets, une réunion mensuelle des Délégués du Personnel avec la direction est obligatoire. Son ordre du jour est composé de questions transmises au moins 48h à l'avance. Ces questions sont celles envoyées par les salariés à leurs représentants, aux DP ou émanent de vos requêtes. Elles sont abordées en réunion et des réponses doivent être apportées de manière écrite par la direction sous 6 jours ouvrés. Ce compte rendu est ensuite affiché et est également à disposition sur intranet. En plus d'apporter des réponses, elles sont les reflets des problèmes rencontrés et montrent une image qui est datée et officielle.

Les Délégués du Personnel participent également à d'autres réunions telles les commissions rotations, les élections des membres du CHSCT, la commission de suivi des accords...

Les délégués du personnel ont donc un rôle important dans la vie quotidienne de l'entreprise, et celles des salariés. Vous devez donc choisir des personnes de confiance pour défendre vos intérêts, des personnes avec qui vous pouvez discuter, à votre écoute, qui vous apporteront des retours à vos questions et sauront vous défendre face à la direction.

Nous voulons continuer cette relation de proximité.

Nous nous engageons à être à votre écoute, vous apporter une réponse individuelle à toutes vos questions, vous accompagner au quotidien et vous défendre face à la Direction.

Choisissez des personnes impliquées et volontaires !

Vos candidats SPL pour les DP sont :

- Sébastien **MENARD**, OPL ATR
- Bruno **MIGEREL**, CDB CRJ
- Hervé **MHUN**, CDB EJET
- Jean-Christophe **DELAHAYE**, OPL ATR
- Ivan **RISLER**, CDB ATR
- Pierre **BONNIOT DE FLEURAC**, CDB EJET
- Jean-Michel **MARECHAL**, CDB CRJ
- Fabien **CASSOU SCHROEDER**, CDB ATR
- Thierry **DELIMEUX**, OPL EJET
- Hervé **GUIBERT**, CDB CRJ
- Samuel **VERDELLET**, OPL EJET
- Kevin **DUPUCH**, OPL ATR
- Manuel **GAUTHEREAU**, OPL EJET
- Erick **DE NOYETTE**, CDB CRJ
- Jean **DECHEZELLES**, OPL ATR
- Claudio **DUMAY**, CDB ATR
- Sylvie **LEMAND PLISSON**, OPL EJET
- Yannick **LEMAINE**, OPL CRJ